



Directeur: GILBERT LaRUE.

"J'entends grincer la scie et tomber le marteau." (Campeçon.)

VOL. XV — No 1084

Bureau: 3954, Parc LaFontaine — Tél.: FRontenac 1233

MONTREAL, 1er DECEMBRE 1929

Abonnement: \$2.50 par année

Temps: Froid et Neigeux

DEVISSER, DEBOULONNER ET DECADENASSER VIAU

LES CHINOISERIES D'UN BONZE ENNEMI DES TRAMWAYS QUI VEUT COLLER SON FESSIER AU FAUTEUIL JUSQU'A LA FIN DE SES JOURS

A la mise en nomination des candidats, le maire Viau s'est fait fort de réfuter aisément les accusations de ses adversaires, qu'il appelait dédaigneusement des balivernes.

Cependant, à un citoyen encore de ce monde et qui peut le rappeler au maire lorsque celui-ci le voudra, Dalbé déclara, il y a quatre ans, parce que ce citoyen trouvait qu'il promettait bien légèrement cette aubaine à Lachine et qu'il ne pourrait peut-être pas tenir parole:

— Vous êtes un imbécile!

A part son impuissance à tenir sa parole, qu'il peut donner vingt-quatre fois par jour vu qu'il ne la tient jamais, Dalbé donne aussi l'impression qu'il est contre le progrès.

Lui et ses copains du Conseil, on les a justement comparés à des "bonzes".

Or, les bonzes sont, comme l'on sait, en Chine, des espèces d'augures dont le zèle s'exerce surtout à garder le peuple sous leur tutelle pour le mieux exploiter. Et ils ont particulièrement en horreur tout ce qui ressemble au progrès.

"Pékin, 22. — Tous les coureurs de pousse-pousse, armés de gourindins, ont attaqué aujourd'hui les tramways, dont ils ont brisé les vitres. Ils ont fait descendre les voyageurs et ont malmené les conducteurs et les receveurs.

"La loi martiale a été proclamée. Le calme se rétablit peu à peu, mais le service des tramways a été interrompu."

Ne serions-nous pas justifiables de croire, en vérité, que nos bonzes à nous nourrissons les mêmes préjugés contre les tramways? Avant d'être maire et depuis que pour notre malheur il l'est, Dalbé n'a cessé de nous prédire une réduction du prix des tramways.

Je vous parie une piastre contre un sou que le gros bonze Viau et ses petits bonzes ne craignent rien tant que de voir la foule, à prix réduit, envahir les tramways, voyager, s'accoutumer au progrès moderne.

CHINOIS ET CHINOISERIES

Nous avons déjà remarqué, chez ce sacré Viau, une ressemblance très vive, au physique et au moral avec les Célestes. Sa passion pour les cimetières, sa haine des tramways, confirmant de plus en plus cette impression.

Dans la construction des premières voies ferrées, les Européens l'ont constaté maintes et maintes fois. Des cimetières à chaque pas: pas une famille chinoise qui n'ait le sien.

Dalbé est-il devenu Chinois à force de commettre des chinoiseries, ou s'il fait tant de chinoiseries parce qu'il a un fond noir — non, chinois? Je prie très fort d'éclaircir ce problème les bonzes Leduc, Dubois, Saint-Onge, Martin, Trudeau, Rouleau et Massie, ces copains de la "chambre noire" où était fabriqué l'opium destiné à endormir la population de Lachine.

Par un juste retour des choses d'ici-bas, ils ont subi et subiront encore au cours de la présente campagne toute la gamme des supplices chinois: empalés, écorchés vifs, en attendant d'être mangés par les rats, ce qui sera le digne couronnement de leur règne.

Bel exemple de chinoiserie à la Dalbé: il aurait dit, élu par acclamation, il y a deux ans: — Dès que se présentera un candidat à la mairie que je jugerai acceptable, je lui céderai la place.

Puisque Dalbé n'a pas vidé la place, il est évident qu'il ne trouve pas M. Henri Morin, selon lui, un maire "acceptable".

Il y a gros à parier qu'aucun candidat n'aurait été jugé acceptable par Dalbé qui entend se visser, se boulonner, se cadénasser à son fauteuil.

Heureusement que le peuple est là pour le dévisser, le déboulonner et le decadénasser, car ce "collant" de Viau, laissé à lui-même, garderait la mairie toute sa vie. Est-ce que occuper le fauteuil de la mairie est un honneur que devraient se partager tour à tour tous ceux qui en sont dignes, ou si ce fauteuil est la propriété jusqu'à l'éternité du gros fessier qui l'occupe actuellement?

Au peuple de Lachine de décider, comme le peuple de Montréal décida contre le maire Médéric Martin, lorsque celui-ci parut vouloir faire de la mairie sa chose.

M. A. CARIGNAN PREND A PARTIE M. A. SAINT-ONGE

Il le prend en contradiction sur des chiffres d'évaluation

Assemblée des échevins Les "sortants de charge" ont piétinement subi le feu des adversaires

Les nouveaux candidats à l'échevinage dans Lachine sont tombés à bride abattue à la grande assemblée qui eut lieu hier soir à l'hôtel de ville, sur les échevins sortant de charge et qui se présentent de nouveau devant le peuple.

Plusieurs candidats qui comptent deux ou quatre ans de séjour à l'hôtel de ville ont prononcé leurs discours sans récolter un seul applaudissement, tandis que les nouveaux candidats ont eu jusqu'à de véritables ovations. Ce fut un vrai coup de théâtre lorsque M. Anatole Carignan, candidat au siège No. 2, s'attaqua à M. Albert Saint-Onge, et lui déclara que son accusation de menteur, portée la veille contre M. W.-E. Ranger lui retombait sur le nez.

Mardi soir les deux candidats à la mairie s'étaient rencontrés en public au même endroit, mais hier soir c'était le tour des candidats à l'échevinage d'avoir leur duel. M. Dalbé Viau, maire sortant de charge et candidat, n'a fait que paraître au commencement de l'assemblée et est reparti. M. Henri Morin n'a pas voulu se mettre de la partie, laissant aux candidats à l'échevinage leur pleine liberté.

Pour résumer, les candidats de M. Viau ont été très brefs et ont fait même parfois piètre figure. M. Dubois a parlé chiffres; M. Louis Comeau, relevant d'une forte indigestion, n'a dit que quelques mots pour s'excuser; M. Adolphe St-Onge a été le plus bref de tous; M. Edgar Leduc a parlé finances; M. J. Rouleau protesta de son honneur; M. Albert St-Onge qui n'avait devant lui qu'un auditoire froid et désapprobateur, a affirmé qu'il y avait eu erreur dans les livres pour expliquer la situation de son évaluation; M. T. Massie n'a dit que quelques mots et M. A. Trudeau s'est déclaré en faveur de la division par quartiers.

De l'autre côté, M. Emile Bélanger, adversaire de M. Dubois, a blâmé M. Dubois de ne faire que de se présenter au conseil et de travailler dans ses propres intérêts seulement. M. Carignan s'est attaqué comme un lion à M. Albert St-Onge et lui a montré que son évaluation qui était de \$16,750 en 1923 n'était plus que de \$16,250 en 1929. Il en a profité pour inviter tout le monde à sa grande assemblée de vendredi soir à l'Académie Piché. M. Elzéar Fortin, adversaire de M. Leduc, a présenté un programme et a fait plusieurs suggestions. Il voudrait surtout plus de policiers et de pompiers dans Lachine.

LE PROGRAMME DE M. E. FORTIN CANDIDAT AU SIEGE NO 3 A LACHINE

Du programme de l'échevin sortant Edgar Leduc, encore candidat au siège No 3, mieux vaut ne pas parler, attendu que M. Leduc a toujours eu pour programme de n'en pas avoir du tout.

M. ELZEAR FORTIN, son adversaire, par contre a un programme et le voici:

Article 1.—Augmentation du salaire des employés municipaux de 35 cents de l'heure à 40 cents.

Les intempéries font perdre à ces braves travailleurs de nombreux jours d'ouvrage dans l'année. Aussi, comme le coût de la vie augmente, devrait augmenter le salaire de l'ouvrier laborieux.

Article 2.—Le nombre des constables dans Lachine ne correspond plus aux besoins d'une municipalité de 18,000 âmes. Charger 11 constables de voir à cette population, ayant 4 milles de front, est un non-sens.

Article 3.— Nous devrions avoir deux corps de pompiers, afin que les pompiers, toujours "en forme", puissent répondre aux appels à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Article 4.— Amélioration des services d'eau, d'électricité et des trottoirs. Prolongation des rues telles qu'homologuées, afin d'inciter les propriétaires de lots vacants à construire sur leurs lots.

Article 5.—Autant que possible, M. Fortin favorisera les améliorations locales pour le bien général, consciencieux qu'en faisant avancer une partie de Lachine, il fait avancer toutes les autres parties.

Article 6.— M. Fortin, s'il est élu, étant homme de caractère, favorisera tous les citoyens de Lachine sans distinction de classe ni de race. Ainsi, à Stony Point, il veut établir le même système que dans la paroisse du Saint-Sacrement, quant aux besoins généraux de police, pompiers, arrosage, etc....

COMITE: Téléphone Lachine 1726.

STEWART DU MONTREAL EST L'ETOILE DE LA PARTIE CONTRE OTTAWA

Ottawa, 1er — Les "Maroons" de Montréal ont rendu visite hier soir aux "Sénateurs" redoutable adversaire, pour tous les clubs. Les deux équipes étaient en grande forme et se sont livrés une lutte de corsaire. La joute a été jouée devant une assistance nombreuse, car le Montréal comme le Canadien est une puissante attraction pour les fervents du hockey. La partie fut rapide du commencement à la fin et durant la première période, les visiteurs, malgré leur bon vouloir ne purent enregistrer aucun point. Ottawa fut un peu plus chanceux, et Finnigan ainsi que Clancy, réussirent à prendre le fameux Benedict en défaut après 14 minutes de jeu.

Dans la seconde période, Walsh fut dans les buts pour les "Maroons" et se tira très bien d'affaires, car aucun point ne fut compté. Le gros "Nels" fut l'étoile des deux clubs dans ce 20 minutes, car il réussit après de belles courses individuelles de la longueur de la patinoire à prendre Connell deux fois en défaut et ainsi égaliser le score en faveur du Montréal. La foule ne lui a pas ménagé ses applaudissements. La 3ème période fut jouée avec entrain de part et d'autre et l'assistance a fort goûté le beau jeu qui fut effectué, de la part des deux équipes. Stewart du Montréalregistra le point victorieux après 11.50 dans ce quart. Ottawa dès lors tenta l'impossible pour égaliser le score, mais la défense des "Maroons" fut infranchissable et la partie se termina par 3 à 2 en faveur des visiteurs.

SOMMAIRE:

- PREMIERE PERIODE— 1—OTTAWA — Finnigan13.10 2—OTTAWA — Clancy 1.05 DEUXIEME PERIODE— 3—MONTREAL — Stewart 4.15 4—MONTREAL — Stewart 4.05 TROISIEME PERIODE— 5—MONTREAL — Stewart11.50

ALIGNEMENT

MAROONS: — Buts Benedict; Défense: Dutton et Boucher. Centre, Stewart, Smith, Siebert; Substituts: Muro, Ward, Trotter, Robinson, Wilcox, Phillips, Northcott, Walsh. OTTAWA: — Buts, Connell; Défense, Clancy, A. Smith; Attaques: Lamb, Finnigan, iKilrea; Substituts, Shields, Starr, Nighbor, Touhey, Grosvenor, W. Kilrea, Connor. Arbitres — Odie Cleghorn et Berf Corbeau.

et la remise comme autrefois de l'escompte sur le paiement des taxes à temps. M. Arthur Miron avec l'entraîn qui le caractérise, a grandement amusé l'auditoire en nommant successivement son adversaire M. Rouleau, "M. Rousseau", "M. Nulleau", disant que ce dernier n'avait rien fait pour l'ouvrier et qu'à la Dominion Bridge où il est contremaitre, il travaillait plus de gens de Montréal et de Caughnawaga que de Lachine. Il se présente donc le vrai représentant de l'ouvrier. MM. A. Dicaire et L. Hamilton présidaient conjointement.

NOUVEL ESSAI

Don Kaye, le grand spécialiste anglais sur automobile de course, veut faire tomber le record de son compatriote, le major Segrave. Il ne s'écoulera pas de longs mois avant que ce record ne soit l'objet d'un nouvel assaut. Don fait actuellement construire un nouveau "bolide" avec lequel il espère atteindre 250 milles à l'heure, ce qui surpasserait le record actuel de près de 20 milles.

La tentative aura lieu sur la plage de Daytona Beach, Floride, à quelc cent pieds du club de balle Montréal, en fin de février ou au commencement de mars, moment où le sable qui forme la piste est dans l'état le plus favorable.

UN RARE EXPLOIT

Edmonton, 30 (Spéc. à l'Autorité Nouvelle). — Eddie Gross, de cette ville, a établi un record qui ne s'égalera probablement pas de sitôt, n'ayant 12 "Strikes" consécutifs, hier aux grosses quilles. Il a ainsi gagné la médaille sertie de diamants de l'American Bowling Congress et aussi un prix en argent de \$100, pour le premier score parfait, fait sur les allées locales.

JACK EST PREVOYANT

New-York, 30 (Spéc. à "L'Autorité Nouvelle"). — Jack Sharkey assistera à la bataille Von-Port-Scott, le 9 décembre, au Madison Square Garden. Sharkey prévoit que le gagnant sera son prochain adversaire.

PAS TROP AMBITIEUX!

Chicago, 30 (Spéc. à l'Autorité Nouvelle). — Charles Arthur Shires fera son début comme boxeur professionnel le 9 décembre, sous les auspices de Jim Mullen. "Je vais étendre sur le carreau quelques-uns de ces mufles", a déclaré Shires qui est premier but du Chicago. "Je vais me faire \$20,000 pendant ma saison d'hiver. Et au printemps, je ferai sortir quelques lanceurs de la boîte."

TROP D'OUVRAGE

Toronto, 30 (Spéc. à "L'Autorité Nouvelle"). — Les nouvelles lois de la N. H. L. sont considérées comme un excès de travail pour les gardiens de buts. D'après plusieurs critiques avisés, un gardien de buts ne peut normalement pas faire face à des avants rapides et une pluie de lancers sous les nouveaux règlements. Seuls, le Maroon, le Canadien et le Toronto ont des gardiens de buts comme substituts. Le Detroit avait Beveridge, mais ce dernier a signé pour l'Ottawa. Ces nouvelles exigences de Calder ont cependant supprimé les parties où l'on n'adoptait que le jeu défensif.

SHARKEY CHAMPION

Cincinnati, 30. (Spéc. à l'Autorité Nouvelle). — Jack Sharkey, de Boston, a été considéré le champion poids-lourd du monde non officiel, par l'association nationale de boxe, cette semaine et le titre a été laissé vacant. Stanley Isaac, président de l'association, a déclaré que les titres devaient être gagnés dans l'arène et non pas dans les journaux, ce qui a rendu plusieurs titres vacants.

Voici la liste des champions: Frankie Genaro, poids-mouche; Panama Al Brown, poids-coq; Battling Battalino, poids-plume; Tod Morgan, poids-léger junior; Sammy Mandell, poids léger; Mushy Callahan, poids-welter junior; Jackie Fields, poids-welter. Poids-moyen: vacant; deuxième Ace Hudkins; poids-lord léger, vacant, deuxième, Maxie Rosenbloom champion poids-lourd, vacant, deuxième Jack Sharkey. Après avoir classé les boxeurs, l'association de boxe a tenté de classer les lutteurs, éliminant les champions possédant un style à part. Un tournoi éliminatoire pour trouver le roi des lutteurs a été proposé.

TOURNOIS POUR NOVICES

Les tournois de boxe pour novices ont de nouveau reçu l'encouragement de la succursale de Québec de la A. A. U. om Canada. Si l'on en juge par les demandes d'informations venant des différents clubs et des associations sportives qui veulent prendre part au tournoi du commencement de décembre, le nombre des inscriptions brisera probablement tous les précédents records. Tous les clubs de boxe, pourraient dire, comptent une foule de jeunes boxeurs fort ambitieux.

Ces tournois pour novices aident beaucoup les jeunes et les préparent aux tournois plus importants, leur permettant d'acquérir une précieuse expérience. On peut obtenir des formules d'inscriptions en s'adressant au club-house de la M.A.A.A. ou en écrivant à E.-H. Bourdon, 2070 rue Peel, Montréal.

Les inscriptions devront être entre les mains du secrétaire Bourdon pas plus tard que 7 heures du soir, le 6 décembre. Il y aura dix classes dans ce tournoi: 100 et 108 livres spéciales, et les huit classes ordinaires: 112, 118, 126, 135, 147, 160, 175 et poids lourds.

LE "CANADIEN" DEFAIT LE N. Y. "AMERICANS"

Le Canadien joue brillamment ainsi que les visiteurs. — Le club local l'emporte par un score de 3 à 1. — Jeu brillant d'Hainsworth et de Worters.

TRÈS PEU DE PUNITIONS

Les Canadiens et les "New York Americans" ont joué, hier soir, au Forum, une partie des plus sensationnelles. Les Canadiens étaient en forme et ont joué avec un brio incomparable. Tous les joueurs ont été brillants et l'on n'a pas constaté une seule faiblesse.

Les visiteurs ont également joué brillamment, mais leurs attaques demeuraient inutiles devant l'invincibilité du club local. Cependant, disons tout de suite, que les deux gardiens de buts, Hainsworth et Worters, ont joué une partie étonnante.

La partie a été des plus propres et les punitions ont commencé à être distribuées qu'à la fin de la partie alors qu'elle s'est quelque peu corsée. Cependant, il n'y a pas eu d'incidents désagréables comme samedi dernier, lors de la joute entre les "Maroons" et le Boston.

Les deux arbitres, O'Leary et "Cy" Dennenny, ont été impartiaux et nous espérons les revoir plus souvent sur la glace. Ils ont été fermes dans leurs décisions, mais celles-ci, en général, étaient justes et méritées.

La partie a débuté brillamment de part et autre et il en a été ainsi durant les 60 minutes de jeu. Les nouveaux règlements ont leur bon côté du moins en ce qui concerne les spectateurs. Ils mettent beaucoup de vie au jeu et forcent les joueurs à se "remuer".

Dans la première période, les joueurs sont venus prêts de compter plusieurs fois mais les deux gardiens de buts étaient sur leurs gardes et ont déjoué toutes les tactiques adversaires. Ils ont fait un travail passionnant et ont bien mérité les applaudissements de la foule, qui n'en a pas été avare.

La première période s'est terminée sans que l'ont eût compté de part et autre.

Dans la deuxième période, Morenz, sur une passe de Sylvio Mantha a compté pour la première fois de la soirée. La période était commencée depuis 3 minutes seulement. L'enthousiasme fut alors à son comble.

Le jeu continua brillant et en 15 minutes, Sylvio Mantha, sur une passe de Joliat, compta le deuxième point de la soirée. Ce fut un délire. Dans cette période, Burke fut envoyé au banc pour s'être trop amusé avec la rondelle à l'encontre des nouveaux règlements. Lépine le suivit ainsi que Leduc. La première punition de la soirée fut écopée par Conacher, des "Americans", dans la première période. Durant, un certain temps, le Canadien joua quatre hommes sur la glace contre l'équipe entière des visiteurs, mais il réussit tout de même à conserver son avantage.

Dans la troisième période, la nouvelle acquisition du club local, Wasnie, compta le troisième point de la soirée. Les "Canadiens" étaient maintenant assurés de la victoire, mais ils n'en continuèrent pas moins leur jeu brillant. Les visiteurs ne perdirent pas courage, cependant, et furent récompensés car Reise évita un blanchissage à son équipe en comptant un point après sept minutes de jeu. Wasnie entra son point au début de la période.

La victoire du Canadien a été généralement populaire et bien vue par tous les spectateurs. Cependant, il faut rendre hommage aux visiteurs qui se sont montrés de vrais "sportmen".

SOMMAIRE:

- PREMIERE PERIODE— CANADIEN 0. "AMERICANS" 0. DEUXIEME PERIODE— 1—CANADIEN — Morenz (Mantha) 3.00 2—CANADIEN — Mantha (Joliat)15.00 TROISIEME PERIODE— 3—CANADIEN — Wasnie 5.00 4—"AMERICANS" — Reise 7.00

ALIGNEMENT

"Americans": — Buts: Worters; Attaques: Sheppard, Burch et Masecar. Défense: Conacher et Simpson. Substituts: Himes, Reise, Boyd, McVeigh, Patterson, Bridges, Holmes et Spring. Canadiens: — Buts: Hainsworth; Attaque: Morenz, Wasnie, Joliat. Défense: Mantha et Burke. Substituts: Mondou, Leduc, Lépine, G.; Mantha, Fraser, Carson et Larochelle.

LE SAINT-FRANCOIS-XAVIER ET LE MARTIN AUX PRISES

La Ligue Mont-Royal commence aujourd'hui la deuxième série de ses parties. A l'heure actuelle, chacun des six clubs de la Ligue a joué avec les cinq autres.

Cet après-midi, l'on est assuré de voir des parties fort intéressantes et il n'est pas douteux qu'une foule nombreuse ira voir les différends clubs aux prises.

Le programme pour cet après-midi sera le suivant: Martin vs. St-François-Xavier. Tacoma vs. Champêtre. C. P. Verduan vs. Eureka.

La plus importante joute au programme est la première entre le Saint-François-Xavier et le Martin. On s'attend à une lutte acharnée et

excitante entre ces deux puissants équipes. La rencontre entre le C. P. Verduan et l'Eureka qui se trouvent sur un pied d'égalité, promet aussi d'être très intéressante.

F. GODFREY SUSPENDU

Philadelphie, Pa., 30 (Spéc. à l'Autorité Nouvelle). — La commission athlétique de l'état de Pennsylvanie a révoqué hier la licence de George Godfrey, poids-lourd négre, et de Jimmy Byrne, de Boston, pour avoir négligé de se présenter et répondre à une accusation d'avoir conspiré pour "arranger" une bataille récemment à Boston.

POUR AUTRES NOUVELLES SPORTIVES, VOIR PAGE 4

LE DUEL AU PAYS DE FRANCE EST-CE QUE LE SANG SUFFIT POUR EFFACER L'AFFRONT ?

Au fil de l'épée. — Anecdotes diverses. — Quelques duels célèbres dans l'histoire. — Où le sublime cotoie le ridicule.

Cyrano, D'Artagnan, Lagardère, et tous les autres fameux manieurs d'épées de tous les temps ont conquis la célébrité grâce à leurs prouesses et, de nos jours encore, on s'intéresse grandement au duel. Joseph Renaud, épistémologue parisien de marque, prétend qu'il se fait une moyenne de cinq à six duels chaque semaine à Paris et dans la banlieue. Il est vrai qu'à notre époque on a prohibé les duels. Aussi, se font-ils dans le plus grand secret.

Voici quelques notes encyclopédiques sur le duel ainsi qu'un bon nombre d'anecdotes d'un intérêt piquant: L'antiquité n'a pas connu le duel proprement dit. Les combats singuliers ne sont que des épisodes de la guerre. David et Goliath continuent la lutte entre les juifs et les Philistins.

Achille aux prises avec Hector, c'est toujours la Grèce aux prises avec Troie, Turnus et Enée, Eteocle et Polynice se disputant, les premiers la main de Sabinne, les seconds le trône de Thèbes, avaient une armée derrière eux; de même Pittacus et Phrynon; les Horace et les Curiaque; Manlius Torquatus, Valerius Corvus, Claudius Marcellus et les chefs gaulois; Scipion l'Africain et le géant espagnol.

Aucun de ces rencontres n'offre de ressemblance avec le duel. Rien de réglé, on cherche à se tirer d'affaire comme on peut, sinon par la force ou l'adresse, du moins par la ruse.

Pittacus, par exemple, jette à la tête de son adversaire un filet qu'il avait caché sous son bouclier, et voilà comment un des sept Sages de la Grèce remporta une victoire facile sur le général Athénien. L'important est de triompher; la défaite seule déshonore. Du reste, on accepte ou l'on refuse un défi, selon son bon plaisir. Antigone le Cyclope, provoqué par Pyrrhus, César par Marc-Antoine et Métellus par Sertorius, répondent simplement: "Je ne suis pas las de vivre".

C'est au cœur de l'Europe, en Germanie, que le duel prit naissance. C'est là qu'on en rencontre les premières traces. "Les Germains, qui n'avaient jamais été subjugués, jouissaient, dit Montesquieu, d'une indépendance extrême; les familles se faisaient la guerre pour venger des meurtres, des vols, des injures. On modifia cette coutume en astreignant la guerre à des règles. Elle se fit par ordre du magistrat, ce qui était préférable à une licence générale de se nuire". Le point de départ du duel, c'est le jugement de Dieu. Les Germains avaient la foi naturelle à leur barbarie; Tacite le constate en ces termes: "Deo impetrante, quem adesse bellantibus credunt".

En envahissant les Gaules, ils y implantèrent le duel judiciaire. Ce combat avait lieu dans un champ clos, autour duquel était tendue une corde qui tenait la foule en respect. Les combattants, avant d'en venir aux mains, prenaient place sur deux sièges drapés de noir, puis certaines pratiques religieuses accomplies, juraient qu'ils n'avaient eu recours à aucun sortilège. Mais on n'ajoutait foi à leur serment qu'après l'avoir contrôlé par une visite des plus minutieuses. On leur partageait ensuite, dans une égale mesure, l'espérance, le vent et le soleil. Le maréchal de camp ouvrait la lutte en criant: "Laissez aller les boss combattants!" Celui des deux champions qui avait provoqué l'autre lui jetait un gant, que ce dernier ramassait pour indiquer qu'il acceptait le défi. Ils faisaient choix d'un ou de plusieurs parrains, lesquels, dans le principe, étaient de simples témoins, mais qui plus tard durent descendre dans la lice pour soutenir leurs fils-leuls ou venger leur mort. Les armes des gentilshommes étaient l'espadaon, la cuirasse, le bouclier et la lance lorsque le cheval était de la partie.

Les vilains ne pouvaient employer le bâton. Le combat terminé, le vainqueur se rendait à l'église pour rendre grâce à Dieu, et souvent y suspendait, en guise d'ex-voto, les dépouilles du vaincu.

Quand une femme ou un ecclésiastique était en cause, le combat avait lieu par procureur.

Les procureurs étaient des hommes d'épée, courant des aventures de toutes sortes. Vaincus, ils se voyaient couper le poing. Aussi défendaient-ils avec chaleur la cause de leurs clients. Voilà pour les matières civiles.

En matière criminelle, ceux qui perdaient leur procès, soit par eux-mêmes, soit par procureur, étaient vendus ou brûlés.

Gondebaud, roi des Bourguignons, introduisit, le premier, dans le code, l'usage du combat judiciaire.

Charlemagne, trois cents ans plus tard, admettait également la preuve par combat.

L'Empereur Lothaire, en réponse aux injonctions du concile de Valence, prit des mesures propres à augmenter le nombre des combats singuliers. Un de ses capitulaires exige qu'en cas de déclarations contradictoires des témoins, ceux-ci en viennent aux mains, pour que le ciel

décide de quel côté est le mensonge. Cette législation barbare ne fut entamée que sous le règne de Louis IX. A cette époque, le combat judiciaire cessa même dans les cours de baronnie, d'être une forme de procédure courante. Il n'était plus admis lorsque la culpabilité ou l'innocence de l'accusé était manifeste. On le réservait pour les cas douteux, et le champ n'était encore que trop vaste.

Nous allons maintenant faire connaître les règles auxquelles étaient soumis les duels judiciaires. Quand un gentilhomme appelait en combat judiciaire un vilain, il devait se présenter à pieds, avec l'écu et le bâton, et s'il venait à cheval et avec les armes d'un gentilhomme, on lui était son cheval et ses armes; il restait en chemise et était obligé de combattre en cet état contre le vilain. Avant la lutte, la justice faisait publier trois bans: par l'un il était ordonné aux parents des parties de se retirer, par l'autre on avertissait le peuple de garder le silence, par le troisième il était défendu de porter secours à l'une des parties, et ce, sous de grosses peines, même sous peine de mort, si par ce secours un des combattants avait été vaincu.

Les gens de justice gardaient le parc et dans le cas où l'une des parties aurait parlé de paix ils considéreraient attentivement l'état actuel de deux adversaires, de façon à les replacer exactement de même si la paix ne faisait pas.

Il y avait des gens qui n'étaient pas en état d'offrir le combat ni de le recevoir, tels que les femmes, les prêtres et les moines; mais le seigneur permettait alors de prendre un champion, qui se battait également avec le bâton et l'écu; alors celui qui succombait avait le poing coupé, ainsi que celui pour lequel il se battait.

En Allemagne, les champions, arrivés au lieu désigné pour le duel, trouvaient un cerceuil placé au milieu du champ clos; l'accusateur et l'accusé s'agenouillaient, l'un à la tête l'autre au pied de ce cerceuil, et y restaient quelques moments en silence, avant de commencer le combat. On ne pouvait demander le combat que pour soi, ou pour quelqu'un de son lignage, ou pour son seigneur lige. Quand un accusé avait été absous, un autre parent ne pouvait demander le combat. Si une femme appelait quelqu'un sans nommer un champion, on ne recevait point ses gages de bataille, et il fallait, en outre, qu'elle fût autorisée par son baron ou son mari; mais elle pouvait être appelée sans son consentement. Si l'appelant ou l'appelé avait moins de quinze ans, il n'y avait point de combat. Le serf pouvait combattre contre un autre serf; il le pouvait encore contre une personne franche ou contre un autre gentilhomme, s'il était appelé; mais, si c'était lui qui appelait, le gentilhomme pouvait refuser le combat.

Les nobles vidaient leurs différends en champ clos, c'est-à-dire sur un terrain de sable qu'on entourait d'une double barrière, avec des échafauds pour le roi et les juges du champ, pour les dames, les gens de la cour et le peuple. Ces espèces de théâtres étaient élevés ordinairement aux frais de l'accusateur; mais quelquefois l'accusé avait la fierté de vouloir qu'ils se fissent à frais communs. On vit même les possesseurs de certains terrains ainsi préparés pour les combats judiciaires en tirer parti pour se procurer un gain odieux. "Il y a apparence, dit Sauvai, dans ses Antiquités de Paris, que les lices et champs clos de Saint-Martin des Champs et de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés étaient toujours prêts, et qu'on les laissait sans les renouveler jusqu'à ce qu'ils ne fussent plus en état de servir. Les religieux du prieuré et ceux de l'abbaye les louaient sans scrupule, et ceux à qui il était ordonné de se battre pour montrer leur innocence avaient obligation à ces bons religieux, de trouver tout préparé un endroit où faire, les armes à la main, leurs preuves judiciaires, ce qui coûtait beaucoup moins que s'il eût fallu le faire disposer exprès.

Quant aux crimes capitaux, on regardait l'issue d'un combat autorisé par la loi et consacré par des cérémonies religieuses comme un jugement formel par lequel Dieu faisait connaître la vérité ou la fausseté de l'accusation. Le vaincu, comme nous l'avons déjà dit, était tout de suite traîné sur une claie, en chemise, jusqu'au lieu patibulaire, où on le pendait, mort ou vivant.

L'Eglise elle-même adopta et sanctionna cette idée superstitieuse que le vaincu, dans un duel judiciaire, devait nécessairement être coupable. "Celui qui avait été tué dans nos duels ou combats judiciaires, dit Brantôme, n'était nullement reçu de l'Eglise pour y être enterré, et les ecclésiastiques alléguaient pour raison que sa défaite était une sentence du ciel et qu'il avait succombé par la permission de Dieu, parce que sa querelle était juste."

Au nombre des duels judiciaires, nous citerons, comme un des plus remarquables, celui qui eut lieu, en 1385, entre deux gentilshommes normands derrière l'église Saint-Martin des Champs, en présence de Charles VI et de toute la cour. Jacques Legris avait été accusé par la femme de Jean Carrouge de s'être introduit de nuit, le visage masqué, dans son château, et d'avoir abusé de sa tendresse pour son mari parti en Terre Sainte et dont elle attendait le retour. Il avait protesté de son innocence, et, sur la demande de Carrouge, le parlement avait déclaré qu'il était gage et ordonné le duel. Le jugement de Dieu fut défavorable à Legris, et on acheva le vaincu en l'accrochant à la potence du champ clos. Quelque temps après, un malfaiteur, au moment d'expier d'autres crimes, s'avoua coupable de l'acte odieux reproché à Legris. Cette cruelle méprise détermina le parlement à repousser systématiquement toutes les demandes en gage de bataille. On s'adressa alors directement au roi. Ce fut la fin des combats judiciaires.

A partir de ce moment, il n'est plus question de jugement de Dieu, mais de satisfaction à obtenir pour un de ces outrages qui intéressent ce qu'on appelle le point d'honneur. Le duel, comme en l'étend à notre époque, est né. Les tribunaux d'honneur apparaissent d'abord sous Louis XII et François Ier. En 1508, deux gentilshommes, Nicolas de Moby et Just de Tournon, qui s'étaient pris de querelle à l'armée de Savoie, "avaient fait assemblées de gens sans le congé du roi et contre ses défenses". Louis XII, pour juger ce différent, appela près de lui les plus hauts personnages de la cour, le chancelier, le légat, deux cardinaux et un certain nombre de prélats. Just de Tournon fut condamné à faire amende honorable tant au roi qu'au sieur de Moby, en la manière qui suit: c'est à savoir, à crier merci audit seigneur, à deux genoux, nu-tête, en disant que follement et témérairement, irrévérentieusement, mal avisé, et mal conseillé, il a donné un soufflet ou coup de poing audit sieur de Moby, en la tente et présence du duc de Longueville, ayant charge pour ledit seigneur à l'armée de Savoie; et cela fait, à soi retourner devers ledit de Moby, et à genou lui crier merci de ce que follement, témérairement, mal avisé et mal conseillé, il lui a donné ledit soufflet. Just de Tournon fut en outre suspendu, pour trois ans, de ses charges et offices, et banni de la cour pour le même laps de temps.

Au XVIIe siècle, un duel se faisait avec grand fracas, témoin celui de La Châtaigneraie et de Guy Chabot, plus connu sous le nom de Jarnac. Henri II qui portait une vive affection à la Châtaigneraie, jura sur son cadavre de ne plus accorder un congé de bataille. Il tint son serment, mais on se passa de son autorisation, et le duel devint une mode. Ce fut un prince qui en donna l'exemple; Charles de la Roche-sur-Yon, frère du duc de Bourbon-Montpensier, ayant échangé quelques paroles un peu aigres, à la chasse, avec François d'Audot, frère de l'ami de Coligny, ces deux seigneurs mirent sur l'heure l'épée à la main, et le prince fut blessé. En 1560, les Etats généraux du royaume, réunis à Orléans, supplièrent Charles IX de frapper sans rémission les duellistes. Le tiers état éleva la voix dans le même genre. De là, l'ordonnance de 1566, qui est l'oeuvre du chancelier de l'hôpital et qui servit de base aux édits successifs de Henri IV et de Louis XIV.

Incontestablement, voici le plus fin des Thés Verts THE DU JAPON "SALADA" Tout frais des plantations

De 1598 à 1608, le duel fit plus de victimes que les guerres civiles; il coûta la vie à près de 8,000 gentilshommes. Henri IV suivit lui-même le courant.

Grâce à la longanimité de Henri IV, la fureur des duels était arrivée à son comble sous Louis XIII. Deux seigneurs du Midi, le vicomte d'Allemagne et le sieur de La Roque, pour une simple question de préséance, se poignardèrent en se tenant la main gauche.

La contagion du duel gagnait les femmes elles-mêmes. "On parle à Paris, écrit Guy Potin, de deux dames de la cour qui se sont battues en duel à coup de pistolets. Le roi a dit en riant qu'il n'en avait fait défense que pour les hommes.

En novembre 1849, MM. Gavini et Faillly présentèrent à l'Assemblée législative une proposition pour la répression du duel, mais elle fut repoussée, et les représentations continuèrent à aller sur le pré.

ANECDOTES

Le maréchal de Luxembourg dit plaisamment qu'on avait eu raison d'appeler le duel un point d'honneur, parce qu'en effet il n'y avait point d'honneur à se battre en duel.

"Monsieur, disait un extravagant, il ne s'allait pas d'un duel ordinaire; nous allons nous jeter tous les deux à la fenêtre. — J'accepte, répond l'autre, à condition que vous sautiez le premier". Le duel n'eut pas lieu.

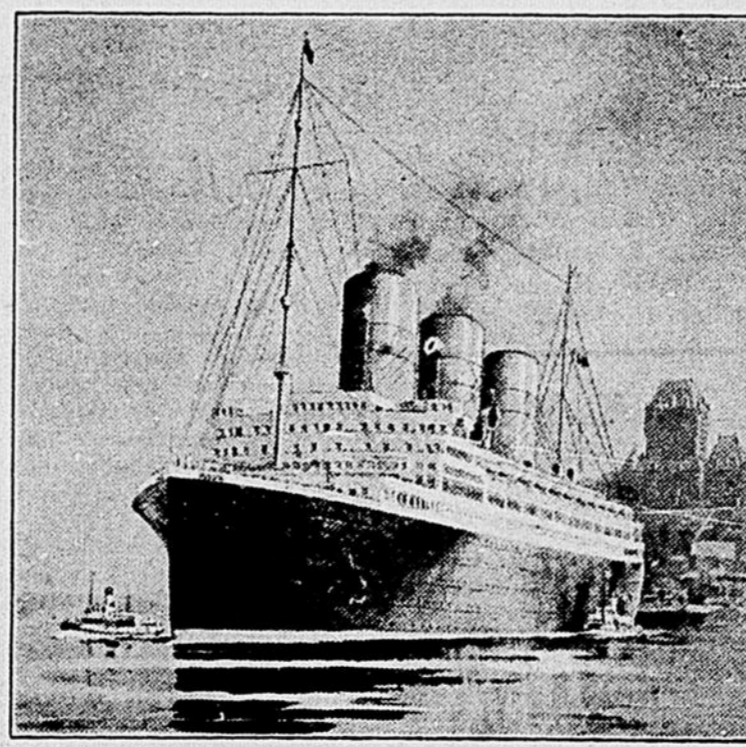
On sait que Henri III faisait élever des tombeaux de marbre à ses mignons. L'un de ceux-ci fut un jour tué en duel par un adversaire qui s'écria, après sa prouesse: "Je viens de le tailler en marbre". Le mot fit fortune, et pendant longtemps tailler en marbre fut synonyme de tuer en duel.

Au commencement de la Restauration un des principaux notaires de Paris, déjeunant au café de Foy, critiquait tout haut et vertement la conduite de Marmont à Essonnes. Un des consommateurs, orné de formidables moustaches, s'approche aussitôt du notaire et lui demande raison de sa diatribe. "Vous êtes le maréchal Marmont?" demande froidement le notaire. — "Je n'ai pas cet honneur, mais je suis son aide-de-camp. — Donnez-moi votre carte, monsieur, reprend le notaire, je vous enverrai mon premier clerc".

Romieux, si célèbre par son goût invétéré pour la plaisanterie, reçut un jour d'un fruit sec de l'Ecole de droit, un manuscrit accompagné du billet suivant: "Monsieur, je vous prie de lire avec la plus grande attention; j'accepte à l'avance les changements que vous croirez devoir y faire.

"Seulement je dois vous dire que je suis très chatouilleux sur le chapitre des observations". Quelques jours après, l'auteur reçut son manuscrit avec cette réponse: "Monsieur, j'ai lu votre manuscrit avec la plus grande attention; je vous laisse le choix des armes". C'était du Romieux tout pur. Heureusement la plaisanterie n'eut pas de suites fâcheuses.

Dans la littérature, on fait fréquemment allusion au duel et des vers ou des phrases sont souvent citées à ce sujet. "C'est par le regard que les femmes se battent entre elles", a écrit madame Bachy. "La valeur aux duels fait moins que



Nouveau Géant du Saint-Laurent Le nouveau paquebot "Empress of Britain", actuellement en construction à Clydebank, Écosse, pour le compte du Pacifique Canadien. Il jaugeera 40 000 tonnes et sera le plus gros navire à remonter le Saint-Laurent jusqu'à Québec. On estime qu'il pourra atteindre une vitesse de 28 nœuds, ce qui lui permettra de faire la traversée en cinq jours. L'artiste anglais, Oswald Pennington, nous donne ici sa conception du navire géant levant la ville de Québec. Son dessin est strictement conforme aux plans et devis des architectes.

la fortune", a dit Corneille. "Un duel ne profite qu'au médecin ou au fossoyeur" écrivait un autre. La-bruyère a prétendu que "le duel est le triomphe de la mode" et qu'il "a décidé de l'innocence des hommes, des accusations fausses ou véritables". Enfin, Jean-Jacques Rousseau qui ne péchait pas par excès de bravoure a écrit que "le duel n'est pas une institution de l'honneur, mais une mode affreuse et barbare".



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, mardi 10 décembre 1929, des soumissions pour la construction d'un réservoir à gaz d'une capacité de 50,000 pieds cubes, avec réservoir à eau, le tout au complet, pour le Port Aérien de Montréal, à Saint-Hubert, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un réservoir à gaz et à eau, Saint-Hubert, P. Q."

On peut consulter les plans et les formules de contrat, se procurer le devis et la formule de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, Station Postale H, Montréal, P. Q., édifice Equity, Toronto, Ont., du Builders' Exchange, 118, nouvel édifice Birks, Montréal, P. Q., et du Toronto Builders' Exchange and Construction Industries, 1104, rue Bay, Toronto, Ont., ainsi qu'au bureau de poste de Saint-Hubert, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans ladite formule.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du chemin de fer Canadien-National, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

REMARQUE.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté au montant de \$20.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le

NUTRITIF DIGESTIF Telles sont les caractéristiques DU BON PAIN DE "CHEZ NOUS" de fabrication canadienne-française I. CARON 74 VOITURES A VOTRE SERVICE parcourant toute l'île de Montréal Pains de tous genres ainsi que GATEAUX et PATISSERIE Téléphone: CRescent 4114

soumissionnaire offre une soumission régulière. Par ordre, N. DESJARDINS, Secrétaire intérimaire, Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 25 novembre 1929.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, le mardi 10 décembre 1929, des soumissions pour la construction d'un quai, à Rivière-au-Tonnerre, comté de Saguenay, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un quai, Rivière-au-Tonnerre, P. Q."

On peut consulter les plans et les formules de contrat, se procurer le devis et la formule de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, édifice du bureau de poste, Québec, P. Q.; station postale "H", Montréal, P. Q.; de l'Association des Constructeurs de Québec, 267 rue Saint-Paul, Québec, P. Q., et du Builders' Exchange, 118, nouvel édifice Birks, Montréal, P. Q., ainsi qu'au bureau de poste de Rivière-au-Tonnerre, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans ladite formule. Un chèque égal à 10 p. 100 du

montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada ou des bons de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

REMARQUE.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté au montant de \$25.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre, N. DESJARDINS, Secrétaire intérimaire, Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 15 novembre 1929.

AVIS DE DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que Constance Bertrand-Murray, de la cité de Montréal, district de Montréal, Province de Québec, Canada, femme mariée, résidant actuellement au No. 655 rue Davaar, Cité d'Outremont, dit district et Province, fera une demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour l'octroi d'un Bill de Divorce d'avec son mari, Gustave Murray, commerçant, de ladite Cité de Montréal, pour cause d'exces et inju-

AVIS DE DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que Dame Emily Robinson, de la cité de Dublin, Irlande, épouse séparée de biens d'Eric Cyril Anderson, de la cité de Montréal, province de Québec, présentera une requête au Parlement du Canada, à la prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son mari, Eric Cyril Anderson, commis, de la cité de Montréal, province de Québec, Canada, pour cause d'adultère. Daté à Montréal, province de Québec, ce 30ème jour d'octobre 1929. Gordon M. WEBSTER, Avocat, 275, rue Saint-Jacques, Montréal.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats Procureurs BERCOVITCH, COHEN & SPECTOR Tél. Main 5100-5101 414 rue St-Jacques, Montréal-ouest MONTREAL

RODOLPHE BEDARD EXPERT-COMPTABLE Membre de la Société des Comptables Agréés du Canada, C.A. Membre de l'Institut des Comptables et Auditeurs de la Province de Québec, I. L. C. 339, Ave. Viger Tél. HAR. 8666

TEL.: Harbour 6655 ARTHUR LEPAGE ARPEUTEUR-GEOMETRE Quebec Land Surveyor CH. 13 et 14 édifice "La Sauvegarde" 152 NOTRE-DAME E. MONTREAL

Rés.: HAR. 6905 - 3746 St-HUBERT J. ANTONIN LEPAGE Bureau: Ch. 15 — Tél.: HAR. 8770 152 NOTRE-DAME E. MONTREAL

res graves, désertion et adultère. Daté à Montréal, Province de Québec, Canada, ce 25ème jour d'octobre 1929. A.D. V. ERNEST FONTAINE, Avocat de la Requérente. 5-1.

Propos à Propos! par Benjamin LeBrier 1. La Taupe - Moi je vois tout en noir... 2. Le Taureau - Moi je vois tout en rouge. 3. Le Chat - Et moi la nuit, tout en gris. Le chien - Mon maître, Monsieur Ladéboche voit tout en rose... quand il boit une bouteille de bière DOW !! DOW Old Stock Ale Mûrie à Point Prime par la force et par la qualité

LE PROGRAMME DU MAIRE VIAU, DONT IL N'A PAS REMPLI UN SEUL ARTICLE

Voici quel était le programme de Dalbé Viau en 1925, programme dont il n'a pas rempli le plus petite fraction du moindre article:

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE LACHINE

Mon cher Monsieur, J'ai bien l'honneur de vous informer qu'à la demande d'un grand nombre d'électeurs, j'ai accepté la candidature à la mairie, au cours de la présente élection.

Après l'expérience acquise au Conseil de la Cité, au cours des deux dernières années, je ne crains pas d'affirmer qu'à mon avis le sens d'esprit civique dans nos Conseils de Cité fait plutôt place au patronage et au désir d'acquiescer une popularité locale, au détriment de l'intérêt général (Quel farceur!)

En présence de ces faits, j'ai cru devoir vous signaler ce que je crois être nécessaire à notre administration civique pour faire donner à notre Cité ce qu'elle a droit d'attendre.

Lachine, pas sa position géographique, est un centre industriel et commercial, en même temps qu'un endroit résidentiel. Et, cependant, quel Conseil a su mettre à profit ces avantages exceptionnels?

Je soumetts qu'un inventaire sérieux devrait être fait, et qu'après une enquête minutieuse quant aux procédés à suivre, ou pour mettre en action une politique de progrès, nous devrions nécessairement:

a) Prendre tout avantage possible de notre situation géographique au point de vue industriel, commercial et résidentiel, et faire ressortir ses avantages particuliers, dont: service de transport par navigation, chemins de fer, et son débouché naturel sur le grand marché de Montréal;

b) perfectionner à ces fins notre service de gares, soit de passagers, de fret ou de messageries;

c) doter Lachine d'un système de douane et de télégraphie;

d) modifier totalement notre système de taxes commerciales, qui place parfois nos marchands locaux à la merci des marchands étrangers. Les effets de telle situation retombent nécessairement sur les consommateurs dont la majeure partie sont des ouvriers;

e) établir une base définitive et fixe de l'évaluation de notre propriété, et l'empêcher d'être augmentée pour satisfaire aux nécessités d'un budget mal administré;

f) annoncer notre territoire, en faisant connaître ses endroits historiques et son passé;

g) grouper toutes nos associations sportives, les subventionner s'il y a lieu, afin de stimuler notre population, et amener chez nous le plus de visiteurs possible.

Voilà en quelques lignes ce que je crois être de la substance à une politique d'action.

En terminant, je mets les électeurs en garde contre les procédés probables de certains adversaires, et je vous informe que la présente lettre est la seule autorisée par moi. Je répudie à l'avance toutes autres lettres, circulaires, pancartes, etc., ou autres trucs électoraux des autres.

J'ai bien l'honneur de faire appel à votre esprit civique, en sollicitant humblement le concours de votre vote et celui de vos amis, et je demeure avec remerciements anticipés, Votre respectueux serviteur,

(Signé) J.-Dalbé VIAU, Candidat à la Mairie.

Lachine, le 4 décembre 1925.

BEAU PROGRAMME DE CORTOT ET THIBAUD AU ST-DENIS, LUNDI

Voici le magnifique programme du concert que donneront Jacques Thibaud, violoniste, et Alfred Cortot, pianiste, lundi soir, au théâtre Saint-Denis, sous la direction de M. Louis-H. Bourdon, dont c'est là le 200e concert:

1. Sonate en la majeur, Brahms, Allegro amabile, Andante tranquillo, Vivace, Allegretto grazioso quasi andante, M.M. Thibaud et Cortot.
2. Havanaise, Saint-Saëns; Danse Espagnole, Granados; Sicilienne, Paderms; La Vilda Breve, de Falla, M. Thibaud.
3. Children's Corner, Debussy, Dr Gardus ad Parnassum, Jumbo's Lullaby, Serenade for the Doll, Snow is Dancing, The Little Shepherd, Golliwog's Cake Walk, M. Cortot.
4. Sonate en la majeur, César Franck, Allegretto ben moderato,

De l'avis d'un témoin oculaire de ces fêtes musicales, qui durèrent une semaine, on se serait cru à l'époque des vieux Noël's d'autrefois.

Cette année encore, le Pacifique Canadien a déjeuné de répéter ses scènes du bon vieux temps, qui furent appréciées l'an dernier. Un autre Festival de Noël aura donc lieu à Victoria, du 22 au 30 décembre prochain et l'on prévoit que le succès dépassera encore celui de la manifestation de 1924.

Quinze jours plus tard, aura lieu le Festival de Musique de Mer, qui se tiendra aussi à l'hôtel "Empress" en janvier dernier, sera une répétition des représentations populaires qui furent alors données, telles que "L'Ordre de Bon Temps", comprenant des chants de marins chantés du temps de Samuel de Champlain, et "Bound for the Rio Grande", un opéra-ballet de Frederick William Wallace. On y sera aussi témoin d'autres attractions, avec artistes et choristes de premier ordre dirigés par A. Harold Eustace Key, directeur de la Musique au Pacifique Canadien.

On apporte la tête fumante du sanglier.

Le grand Festival de Noël organisé à Victoria, C.B., l'an dernier, sous les auspices du Pacifique Canadien, sera répété cette année sur une plus grande échelle encore, à l'hôtel "Empress", qui possède cette compagnie dans la ville-jardin de la Côte du Pacifique. Ceux qui l'an dernier, furent témoins des représentations données au cours du Festival de Noël, se rappelleront sans doute l'émotion qui gagna l'auditoire réuni dans la vaste salle de concerts lorsque le maître d'hôtel, revêtu d'une livrée seizième siècle, fit son apparition sur la scène portant sur un plateau la tête fumante d'un sanglier. Le maître-queue était précédé de petits nègres et autres de ses aides et de ménestrels, revêtus de costumes du temps de la reine Elisabeth. Puis fut traîné dans le foyer la traditionnelle bûche de Noël et les joyeux convives, réunis autour de la table du festin, firent bonne chère. On reconstruisit aussi la scène de la Nativité, des pièces de Dickens furent interprétées et des chants de Noël chantés, sous la direction personnelle du lieutenant-gouverneur de la province, en face des édifices parlementaires.

LE BATEAU HUMIDE

Un navire de guerre chargé de la chasse aux contrebandiers, et où l'on boit sec.

Cette histoire, qui pourrait fournir le sujet d'une opérette à être jouée en Amérique, nous arrive de certain jeune état — Lithuanie ou Lettonie — né de la guerre et de la révolution russe. Il ne possède qu'un port de mer et quelques kilomètres de côtes dénudées. Mais il a l'ambition d'entretenir une marine de guerre. Sa flotte se compose, à l'heure actuelle, en tout en pour tout, d'un vieux poséur de mines allongé, acquis au plus juste prix. Ce navire, baptisé du nom du chef de l'Etat, arbore fièrement le pavillon national. Mais il a fallu engager, pour le commander deux anciens officiers de la marine russe, les nationaux n'étant nullement compétents.

Le capitaine, à cause de sa prestance et de son magnifique uniforme, a été surnommé: "L'Amiral". Certes, l'amiral possède des notions suffisantes de son métier, mais ce qui le rapproche surtout des vieux loups de mer, c'est son amour immodéré pour le whiskey et autres liqueurs fortes. Il ne dédaigne pas non plus la vodka.

Dans la marine impériale russe, dit-il fièrement, les marins buvaient toujours avant un coup de chien.

Le rôle du navire fut, d'abord, purement décoratif. Ensuite, il eut à faire la chasse aux contrebandiers maritimes.

Il y a quelques mois, une escadre britannique visita le port de la république. Complimenté par les marins étrangers pour la bonne tenue de son équipage, l'amiral prit au sérieux ces paroles flatteuses et se crut, dès lors, un grand marin.

La veille du départ de l'escadre britannique, il reçut l'ordre de son gouvernement de l'accompagner au delà de la limite des eaux territoriales. Ce fut la plus grande croisière du bateau.

La femme de l'amiral, connaissant les habitudes de son mari au moment d'un coup de chien, le priva de whiskey la veille du départ. Elle l'assista sur la passerelle et les marins britanniques poussèrent en son honneur "three cheers".

Après son voyage, l'amiral reçut les félicitations du chef d'Etat.

Quelques temps après, il y eut une alerte. Le dictateur qui gouvernait le pays depuis plusieurs années et dont la voix claironnait à la tribune de la Société des Nations, apprit que ses adversaires préparaient un débarquement d'armes.

L'amiral reçut l'ordre d'effectuer des croisières nocturnes. Une nuit, trempé par une pluie battante, il était de quart sur la passerelle, lorsque la vigie signala un bateau suspect.

Le navire de guerre s'approcha; le bateau tenta de se mettre hors de portée des deux canons du vaisseau national. Aussitôt, l'amiral fit sonner le branle-bas de combat et ordonna le feu. Après quatre coups de canon qui encadrèrent l'ennemi, celui-ci capitula. Il n'y avait ni blessés, ni dégâts.

La capture, un bateau à moteur, fut prise en remorque et ses occupants arrêtés. C'était, non des

conspirateurs, mais de simples contrebandiers. L'amiral était déçu; forma en une explosion de joie; sur mais bientôt sa déception se transforma, à côté de balotots de tissus, on avait trouvé plusieurs caisses de liqueurs et de champagne.

Les caisses furent transportées à bord du vaisseau amiral sauf quelques bouteilles laissées aux quatre matelots qui avaient été chargés d'occuper le bateau capturé.

Bientôt, la plus saine gaieté régna sur le navire de guerre. Sauf les chauffeurs et les soutiers, tout l'équipage était ivre. L'amiral, après avoir prononcé des toasts adressés à des hôtes imaginaires, s'endormit, les matelots ronflaient où ils se trouvaient et même l'officier de quart n'avait pu résister.

Qu'allait-il se passer? Quel horrible drame, de la mer n'allait-il pas renouveler la légende du navire aveugle?

Par bonheur, un des contrebandiers prit la direction du navire. Il le ramena, au petit jour, dans le port, l'amarras, amena le pavillon et, avec ses camarades, disparut dans le bateau à moteur remportant la contrebande saisie quelques heures avant.

Le réveil des marins fut pénible. L'amiral, en ouvrant les yeux, aperçut une carte de visite portant ces seuls mots: au revoir.

("Le Cri de Paris").

LE TURF EST FLORISSANT EN ANGLETERRE

Londres, 30. — Grâce à l'introduction du totalisateur, aux prix d'entrée réduits et à une plus longue campagne la saison de courses qui vient de prendre fin en Angleterre a été une des plus heureuses sur le turf anglais et a jouté d'une popularité inaccoutumée. Les turfmen anglais se sont particulièrement distingués sur et remporté de nombreux succès sur les turfmen anglais. Voici une liste de leurs principaux succès:

Le handicap Lincolnshire, le Grand National, l'Ascot, le Cité et Suburban, les Mille Guinées, la Coupe de printemps de Newbury, le handicap Jubilee, au parc Kempton, le Derby, les stakes d'Ascot, les stakes Eclipse, à Sandown, la Coupe d'Été de Liverpool, la Coupe des commissaires, le handicap de Doncaster, le handicap du duc d'York, au parc Kempton, et les stakes Cambridgeshire au même champ.

L'Aga Khan, puissant potentat de l'Inde, s'est enrichi de \$210,000 durant la saison. Ses huit années sur le turf anglais lui ont rapporté \$1,100,000.

R. Dawson a été le plus heureux gagnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

"TEMPTERS" AVEC ARTHUR MAYER, AU THEATRE GAYETY

Les habitués du Gayety ont l'occasion cette semaine d'assister à un spectacle de premier choix. La revue "Tempters" a été entièrement retouchée dans ses moindres détails. Bien que cette troupe vienne à Montréal en visite annuelle, le public peut être assuré de voir un burlesque qui ne le cède en rien aux représentations précédentes. Au premier plan, on applaudira la jolie Ruby Forman, connue autrefois sous le nom de Tangora, la danseuse de l'Orient.

Arthur Meyer et Tommy Miller, comiques par excellence, sont deux partenaires qui s'associent dans les excentricités à provoquer un fou rire continu.

Les autres artistes sont: Flo Troutman, qui se spécialise dans l'art chorégraphique; Midge Brundon, soubrette élégante; Dolores Roan, jeune comédienne de grand talent; Charles Schultz, jeune premier; Harry How, l'un des meilleurs interprètes de la troupe, et Jimmy Allatin, dont le jeu est souple et animé.

Le bataillon des figurantes est composé de danseuses jeunes et jolies.

"Tempters" est une des revues du circuit Mutual des plus appréciées. Elle a eu un grand succès dans les plus grandes villes américaines.

A L'ETUDE Chicago, 30. (Spéc. à l'Autorité Nouvelle). — Jerry Tuffy Griffith a défait Paolino Uzcudun dans une bataille sauvage de dix rondes livrée ce soir au Stadium de Chicago. L'arbitre et deux des juges se prononcèrent en faveur de Griffith.

Le handicap Lincolnshire, le Grand National, l'Ascot, le Cité et Suburban, les Mille Guinées, la Coupe de printemps de Newbury, le handicap Jubilee, au parc Kempton, le Derby, les stakes d'Ascot, les stakes Eclipse, à Sandown, la Coupe d'Été de Liverpool, la Coupe des commissaires, le handicap de Doncaster, le handicap du duc d'York, au parc Kempton, et les stakes Cambridgeshire au même champ.

L'Aga Khan, puissant potentat de l'Inde, s'est enrichi de \$210,000 durant la saison. Ses huit années sur le turf anglais lui ont rapporté \$1,100,000.

R. Dawson a été le plus heureux gagnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

Melchers Distilleries Limited DIVIDENDE CLASSE "A" No 4 Un dividende de cinquante cents (50 cents) par action, a été déclaré sur les actions (sans valeur au pair) Classe "A" payable le 15 décembre, 1925, aux actionnaires enregistrés le 1er décembre, 1925.

R. W. ROFFEY, Secrétaire. Le journal "L'Autorité Nouvelle", faisant affaires sous la raison sociale "L'Autorité Company", a ses bureaux de rédaction et d'administration au No. 3954, Parc Lafontaine, Montréal. Il est imprimé à "L'Éclair", 1723, St-Denis, Montréal.

gnant pas moins de \$370,000. Gordon Richards décroche les honneurs chez les jockeys pour la 31ème année consécutive.

DONATION DE \$20,000. A LA MERCI

Par M. Joseph-B. de Boucherville, à même le legs Valois-Lussier.

Nous avons déjà parlé du legs fait en faveur des oeuvres de charité par feu Dame Philomène Valois, veuve de Paul Lussier, décédée à Montréal, il y a quelques années. On savait cette dame en possession d'une grande fortune. A son décès, on apprit qu'elle laissait à ses parents, fort nombreux mais pour la plupart d'une parenté éloignée, une partie de sa fortune, et que le résidu était légué à M. Joseph-B. de Boucherville, Conseil du Roi, à charge de le distribuer à son entière discrétion à des oeuvres de charité ou de piété.

Attaqué devant toutes les juridictions canadiennes successivement, le testament était il y a quelques mois reconnu parfaitement valide par le Comité judiciaire du Conseil privé.

Nous avions appris de source autorisée que M. de Boucherville avait déjà fait, à part plusieurs autres, les dons suivants, conformément aux intentions de la testatrice, mais en usant chaque fois de son pouvoir discrétionnaire:

- A l'Hôpital du Sacré-Coeur, \$100,000
- A l'Hôpital Notre-Dame, .. \$100,000
- A l'Hôtel-Dieu \$ 30,000
- A l'Hôpital Ste-Justine, .. \$ 30,000
- Aux Soeurs de l'Espérance, \$ 20,000
- Aux Missions d'Afrique, .. \$ 5,000
- A l'Oratoire Saint-Joseph, .. \$ 4,000

Poursuivant la distribution des fonds qui lui ont été confiés, M. de Boucherville vient d'ajouter à la liste ci-dessus une donation de \$20,000 en faveur du Refuge de Notre-Dame de la Merci.

Le Conseil de la Merci a accepté avec reconnaissance cette donation, dont le revenu lui aidera à réaliser son projet de construction d'un hôpital de 442 lits, tous affectés au soin de la vieillesse indigente et, pour une bonne partie, à la vieillesse affligée de maladies incurables.

HOLA MONTREAL! CHANTS COLLEGLIAUX CAMPUS WHOPEE

"SO THIS IS COLLEGE"

— AU —

PALACE CETTE SEMAINE

Matinée populaire quotidienne 25 cents (Dimanche excepté)

de 10 h. 30 a.m. à 12.30 p.m.

Sans arrêt, de 10.30 a.m. à 11 p.m.

"So This Is College" est à l'affiche du cinéma Palace, à partir d'aujourd'hui. C'est une comédie entièrement dialoguée avec la vie de collège comme cadre.

Les principaux interprètes en sont Elliott Nugent, Robert Armstrong, Cliff Edwards, Sally Starr et Polly Moran. L'intrigue concerne deux copains de collège, membres du même club de football, et tous deux amoureux de la même jeune fille.

Parmi les thèmes chantés, on remarquera "I Don't Want Your Kisses", "College Days", "Gorgeous" et le fameux chant de "Sophomore Prom".

HOLA MONTREAL! CHANTS COLLEGLIAUX CAMPUS WHOPEE



Le Canadien superieur au N.Y. "Américains"

POUR DETAILS, VOIR PAGE 1

LE TORONTO PASSE EN AVANT DU DETROIT

Toronto, 1er. — Le club Détroit et le Maple Leafs, les deux équipes tenant la queue de leur groupe respectif, se sont livrés une dure lutte ici, hier soir. Plusieurs changements ont été faits sur le club local et la partie commença avec Horner sur la défense, avec le Capt. Happy Day. Jos Primeau, ancienne étoile du Toronto Marlbow, joua au centre, avec Conacher sur l'aile droite et Cotton à gauche. Cox, qui vient de sortir de l'hôpital était sur le banc, prêt à faire sa part, au moindre appel.

Du côté des visiteurs, Goodfellow commença au centre avec Hay et Cooper, comme avants. Sur la défense il y avait Hicks, autrefois du Montréal et Noble le vétéran.

La partie fut des plus intéressantes et pas trop brutale. Quand les têtes mneacèrent de se trop soulever, les arbitres impartialement, mais sévèrement, envoyèrent au repos, ceux qui voulaient faire du dégât. Un seul point fut enregistré et il le fut vers le milieu de la 1ère période, par Primeau, sur une belle passe de Cox, exactement après 11.17 de jeu. En dépit de vaillants efforts, les "Cougars" ne purent égaliser le score, et la partie en resta là.

Score final Toronto -; Détroit 0.
SOMMAIRE:

- PREMIERE PERIODE —
1—TORONTO — Primeau (Cox) 11.17
DEUXIEME PERIODE —
Aucun point.
TROISIEME PERIODE —
Aucun point.

ALIGNEMENT

MAPLE LEAFS: — Buts, Chabot; Défense, Day et Horner; Attaques: Primeau, Conacher, Cotton; Substituts: Blair, Bailey, Cox, Smith, Duncan, Brydson.
DETROIT: — Beveridge, Nobel et Hicks; Goodfellow, Hay, Cooper; Hughes, Aurie, Connor, Lewis, Brophy, Bellefeuille.

POUR TUER LES PROGRAMMES DE BOXEURS AMATEURS QUI SONT PAYES

Chicago, Ill., 30 (Spéc. à "L'Autorité Nouvelle"). — La commission athlétique de l'état de l'Illinois a pris le contrôle d'un autre genre de boxe, qui se pratique dans les limites de cet état. Elle veut absolument mettre fin aux programmes d'amateurs qui se font payer pour leurs services. A partir du premier décembre, d'après le général John V. Clinin, président de la commission, tous les promoteurs donnant des soirées d'amateurs devront déposer une garantie de \$5,000 aux mains de la commission.

Les boxeurs devront être enregistrés auprès de la commission et recevoir l'autorisation de se battre. Le club ou le promoteur devra faire application pour avoir la sanction de donner une séance de boxe, au moins vingt jours avant qu'elle n'ait lieu. La carte complète devra aussi être soumise à la commission pour être approuvée ou rejetée.

Le tourisme en Acadie



Chapelle commémorative et statue d'Évangéline à Grand-Pré

La vogue du tourisme s'accroît de façon remarquable au pays d'Évangéline, si l'on en juge par le fait qu'au cours de l'été de 1929, 15,787 touristes sont allés visiter le monument et la chapelle commémorative érigés à Grand-Pré, à la mémoire de l'héroïne de Longfellow, comparativement à 12,066 visiteurs en 1928. Le parc historique où se dresse le monument, œuvre du sculpteur canadien-français Hébert, a été aménagé sous les soins du chemin de fer Dominion Atlantique, filiale du Pacifique Canadien, qui en était le propriétaire avant de l'offrir à la société de l'Assomption. Le puits d'Évangéline ou, suivant la tradition, Évangéline allait puiser de l'eau et rencontrer son fiancé Gabriel, est resté dans son état primitif, et la Société de l'Assomption, organisation nationale des Acadiens, a fait construire, il y a quelques années, la petite chapelle que l'on voit aujourd'hui au fond du parc. Cet endroit, abandonné et désolé autrefois, a maintenant été transformé en l'un des lieux les plus pittoresques de la Nouvelle-Écosse, et les touristes y défilent par milliers pendant la belle saison. Au

LEO LOMBSKI VAINQUEUR

Détroit, 30. (Spéc. à "L'Autorité Nouvelle"). — Léo Lombski, d'Aberdeen, Washington, a pris la décision sur Charlie Bélanger, de Winnipeg, dans une rencontre de dix rondes, livrée hier soir. L'arbitre All Day a accordé sept rondes à Lombski et trois à Bélanger.

PAQUIN ET LESAGE A EDMUNSTON, N.-B.

Edmunston, N.-B., 30. (Spéc. à "L'Autorité Nouvelle"). — Paul Paquin et Dick Lesage, de Montréal, ont approché du terme de leur voyage trans-Canada en canot, et ils ont laissé hier après-midi cet endroit pour Frederickton pour ensuite pénétrer en Nouvelle-Écosse.

BRILLANTE VICTOIRE DE SINGER

New-York, 30. (Spéc. à "L'Autorité Nouvelle"). — Al Singer, jeune poids léger de New-York, a remporté une brillante victoire sur Pete Nebo, indien Séméole de la Floride, qui a été mis hors de combat à la quatrième ronde de leur rencontre. Singer pesait 132 1-2 et Nebo 129.

UZCUDUN VAINCU

Pittsburgh, 30 (Spéc. à "L'Autorité Nouvelle"). — Le conseil athlétique de l'université Pitt a refusé de sanctionner une partie de football entre Pitt et New-York ou Corigate ou Fordham, le 7 décembre, au profit de la goutte de lait Hearts en disant que cela nuirait aux études de ses joueurs. Colgate a pris la même décision, dit une dépêche de Hamilton, N.-Y.

LIGUE DE HOCKEY LAURENTIENNE

La nouvelle ligue de hockey Laurentienne a eu sa première assemblée, dimanche dernier, et a élu les officiers suivants: M. Victor Marchand, député, et M. Edouard Gohier, maire de Saint-Laurent, présidents honoraires; l'hon. Napoléon Séguin, premier vice-président; M. Rochon, échevin de Mont-Royal, deuxième vice-président; M. T.-G. Brown, troisième vice-président. Le bureau de direction se compose maintenant comme suit: Président, M. Albert Bonin, sportsman bien connu et donateur de la coupe emblème du championnat de la ligue, vice-président; Alphonse Prévost; secrétaire-trésorier, M. Lomer Gagnon, secrétaire archiviste, J.-Marcel L'Heureux; directeurs: O. Barrière, Bob. Rochon, M. Dagenais et P. Trudeau.

Le public verra dans la nouvelle ligue, quatre clubs à l'œuvre: Saint-Laurent, Bordeaux, Côte-des-Neiges, et Bonin Garage. Comme président, la ligue a choisi en la personne de M. Bonin un fervent du sport. Le don de la coupe à la ligue sera bien vu du public. M. Bonin est l'homme qui encourage les sports honnêtes. L'ouverture de la ligue aura probablement lieu le 29 décembre. La ligue espère bien recevoir du public tout l'encouragement possible. Par contre, les équipes fourniront du bon hockey.

ABEL DU CHICAGO A L'HOPITAL

Chicago, 30. — Abel, joueur de défense du Chicago, qui souffre d'empoisonnement du sang à un bras, devra passer au moins deux semaines à l'hôpital. L'infection a commencé à l'index de la main droite et s'est étendue jusqu'au coude.

CANADIEN VS COLUMBUS, DEMAIN SOIR

Le programme de la Ligue Senior pour demain soir fournira deux spectacles qui promettent d'être fort intéressants. Les clubs à l'affiche seront les suivants: Université de Montréal vs McGill. Canadien Amateur vs Columbus. Les deux équipes d'étudiants se livreront une lutte franche et loyale, mais chaque camp fera néanmoins l'impossible pour vaincre son rival et pour remporter les honneurs.

LE PITTSBURGH DECLASSE PAR LES CHAMPIONS

(Spécial à "L'AUTORITE NOUVELLE")
PITTSBURG, 1er. — Les Champions ont fait leur début de la saison ici, hier soir, contre l'équipe mutilée des "Pirates", lesquels durent jouer, privés des services de Drury et de Daragh. Dans la 1ère période, Frederickson se distingua en faisant plusieurs belles courses qui eurent pour résultat de donner le premier point de la soirée à son Club. Cependant, ils ne gardèrent point leur avantage longtemps, car immédiatement après, Boston scora 2 points et la période se termina ar 2 à 1. Dans la 2ème et la 3ème période, les Champions déclassèrent complètement le club local en enregistrant 4 autres points contre Pittsburgh. Quand le gong annonça la fin de la partie, le score était de 6 à 2 en faveur des Bruins.

SOMMAIRE:

- PREMIERE PERIODE —
1—PITTSBURGH — Lowry (Frederickson) 19.33
2—BOSTON — Carson (Shore) 12.02
3—BOSTON — Welland (Gainor) 15.12
DEUXIEME PERIODE —
4—BOSTON — Oliver (Carson) 7.11
5—PITTSBURGH — McKinnon 9.33
6—BOSTON — Weiland (Gainor) 14.35
7—BOSTON — Claffer (Welland) 7.30
8—BOSTON — Oliver (Galbraith) 14.25

ALIGNEMENT DES EQUIPES

Pirates. — But, Miller; Défenses, Mackinnon et Smith; Centre, Frederickson; Ailes, Miks et White; Substituts, McCaffery, Briden, Lowry, Jarvis, Barton et Manners.
Boston. — But, Thompson; Défenses, Shore et Hitchman; Centre, Carson; Ailes, Galbraith et Oliver; Substituts, Owen, Clapper, Welland, Gainor, McKay, Barry et Taylor. Arbitres, Mallinson et Berlinguette.

CLUB DES MILLIONNAIRES

M. Roland Liboiron, gérant du club de baseball des Millionnaires et secrétaire du comité d'organisation du Grand Bal de l'Association Indépendante des gérants de baseball de Montréal, qui aura lieu à la salle Lafontaine, le 7 décembre prochain, lance un appel, par la voix de ce journal, à tous les amis du Club des Millionnaires, pour venir en grand nombre à ce premier bal de l'Association dont les Millionnaires en furent les champions visiteurs; que tous se fassent un devoir d'être présents le 7 décembre au soir afin de rendre un éclatant témoignage de leur admiration à cette florissante association, qui compte dans ses rangs les meilleurs clubs de baseball de Montréal.

MM. Adrien Doucet et Henri Gauthier seront présents à cet événement qui réunira l'élite sportive de la ville.

OUVERTURE DE LA LIGUE DES CHEMINS DE FER

La Ligue des Chemins de Fer et du Téléphone fera mercredi prochain l'ouverture de sa saison au Forum. Les clubs qui la composent se préparent ferme et les joueurs achèvent de se mettre en forme. Les quatre clubs lors des pratiques au Forum ont surpris les connaisseurs.

Bien que la chose n'ait pas été annoncée officiellement, il est pratiquement certain que Jean Sauvé et Joe Malone arbitreront les parties de la ligue cette saison.

LA LIGUE COMMERCIALE

La Ligue de hockey Commerciale fera l'ouverture de sa saison jeudi, 5 décembre, à l'Arena Mont-Royal. La ligue qui se compose de six puissants clubs mettra à l'affiche le programme suivant pour la circonstance: Ogilvie Flour Mills vs. McColl Frontenac.

Rose et Laflamme Ltée vs. White Star Line.
Geo. W. Reed Co. vs. Shell Oil Co.
Chacun de ces six clubs est composé de joueurs connus qui ont fait leur marque et qui sont populaires chez les amateurs de hockey. L'excellent programme de la Ligue Commerciale devrait attirer une bonne assistance jeudi soir, à l'Arena.

17 PROFESSIONNELS DU HOCKEY SONT DE BRANDON

Bert Perry écrit dans le "Globe" de Toronto: "Le Brandon Daily Sun" fait remarquer que le Wheat City a contribué généreusement à fournir des joueurs de hockey aux ligues professionnelles. Pas moins de 17 joueurs, ayant déjà figuré sur l'alignement des clubs de Brandon sont aujourd'hui parmi les pros. Quatre d'entre eux sont des gardiens de buts, dont Lorne Chabot, des Leafs, de Toronto; "Baldy" Winkler, de Seattle; Herb Stuart, des Olympics, de Détroit; Amby Moran du Tulsa; Bill Borland, du St-Paul; Art. Townsend et Dan Daley, du Seattle, sont des joueurs de défense. La ligne d'avant comprend Bill Hall, de St-Louis; Ty Arbour, des Black Hawks, de Chicago; Jimmy Creighton, des Olympics, de Détroit; Frank Waite, des Tigers, de Boston; Cameron Proudlock, des Millionnaires, de Toronto; Bill Phillips, de Vancouver, et Fred Gordon, de Minneapolis; Earnie Morris, gérant du Hamilton, est aussi un ancien joueur de Brandon. Le "Regina Leader" remarquait aussi dernièrement que plusieurs anciens joueurs de cette ville font partie des ligues professionnelles. Il mentionnait Johnny Gottselig, de Chicago; Ken Doraty, de Cleveland; Frank Ingram et Harold March, des Black Hawks; Sil Acaster, de St-Louis; "Swedo" Williamson, de Victoria, et Carl Bergl, du Duluth.

PROGRAMME DU MONTREAL SKI CLUB

Le Montreal Ski Club a adopté son programme pour la prochaine saison. Celle-ci s'ouvrira le 21 décembre et se terminera le 8 mars. Le samedi, 15 février, auront lieu les sauts pour le championnat de la province de Québec à la Côte-des-Neiges. Le samedi suivant, les concours pour le championnat du Canada auront lieu à Ottawa.

réé aura lieu le 11 décembre. Le promoteur LaHaye n'a pas encore terminé son programme, mais il appert qu'il s'est assuré les services de plusieurs lutteurs de renom qui sauront intéresser les fervents du sport.

LUTTE AU STADE, LE 11

Paul LaHaye, sportsman bien connu, a décidé de faire des séances de lutte au Stade. Sa première sol-

RESULTAT DES COURSES

A BOWIE

Première Course. — Nell W, 113, Kurtzinger, \$9.40, 6.10, 3.70; Lockett, 109, Robertson \$4.70, 4.10; Alwington Dolly, 108, Bejshak, \$5.10.
Deuxième Course. — Merichar, 102, Schitte, \$63.80, 22.30, 11.70; Brahman, 107, Serio, \$8.10, 4.70; Star Flyer, 105, Quattlebaum, \$2.90.
Troisième Course. — Eskimo, 108, Fields, \$10.70, 6.70, 3.90; Peggs Pride, 103, Serio, \$7.20, 3.70; Sun Shadow, 110, Thurber, \$2.00.
Quatrième Course. — Snowflake, 103, Leishman, \$14.50, 7.10, 4.20; Sweet Sentiment, 114, Thurber, \$7.30 4.50; Plucky Play, 108, Kurtsinger, \$3.60.
Cinquième Course. — Sandy, 118, Thurber, \$25.90, 14.40, 9.10; William T., 110, Robertson, \$8.40, 7.40; Karl Eitel, 114, Halbert, 7.90.
Sixième Course.—Bounding Deep, 112, C. Ponce, \$25.00, 12.50, 7.60; Blazing Cinch, 107, Romano, \$5.20, 3.50; Fair Class, 116, Schaefer, 3.80.
Septième Course. — xVacation, 107, S. Benick, \$12.60, 4.80, 3.10; Montferrat, 121, J. Bejshak, \$17.10, 11.60; Tipperary II, 103, G. Quack-enbush, \$16.20.

A JEFFERSON PARK

Première Course. — Col. Bell, 113, Lasswell, \$7.40, 3.30, 2.40; By Product, 112, Leyland, \$2.70, 2.20; Ultimate Vote, 110, Swigert, \$2.50.
Deuxième Course.—Lillian Moorar, 101, Martin, \$11.80, 4.80, 4.20, 2.30; Frank Hawley, 113, Knight, \$4.90, 2.40; Troil, 108, Horn, \$2.50.
Troisième Course. — Simon Kenton, 110, Dyer, \$11.30, 5.00, 3.20; Raucona, 112, Russell, \$3.70, 2.70; Braggadocio, 113, Kellum, \$2.60.
Quatrième Course. — Kiyi, 110, Knight, \$58.70, 19.80, 5.70; Talladega, 105, May, \$8.70, 3.40; The Hugenot, 105, Martin, \$2.70.
Cinquième Course. — Germaine Chauvelot, 117, Knight, \$3.30, 3.00, 2.30; Dr. Fred, 115, Anderson, \$8.60, 3.10; Witchmount, 115, Wood, \$2.60.
Sixième Course. — Rasuil, 113, C. Meyer, \$2.90, 2.20, 2.20; Evergreen, Queen, 102, M. E. Meyer, \$11.20, 3.60; Sonny Golden, 110, McCoy, \$3.50.
Septième Course. — Harpoon, 109, E. Shropshire, \$4.70, 3.90, 2.60; Watch The Time, 113, Dyer, \$11.20, 8.30; Fenlight, 110, C. Phillips, 5.90.

RETOUR DE VOLONITE

New-York, 30 (Spéc. à "L'Autorité Nouvelle"). — Le fameux Volonite est retourné hier à la ferme de Blue Grass. Il y a deux ans, Walter Cox payait 5,800 pour ce fils de Peter Volo et de Cita Frisco. Hier, au "Old Glory", la femme Walnut se porta acquéreur pour la somme de \$13,500. Bien que Volonite ait gagné \$28,000 comme cheval de trois ans, cette année, son retour à la ferme

de Lexington signifie qu'il en partira plus sur la piste. La 35e vente annuelle s'est terminée hier. Volonite n'a pas enregistré le meilleur prix. Hazelton, par Lu Princeton et Jeanett, a été acheté par B. J. Alkenade, d'Elton, Allemagne, pour \$15,000.

LIGUE PROVINCIALE

La ligue de baseball Provinciale, fondée par Gaston Nolet, tiendra une grande assemblée, cet après-midi à deux heures, à l'hôtel Mont-Royal.

WLADEK ZBYSKO EN FINALE CONTRE ETIENNE BOULANGER

Wladek Zbysko fera les frais de la finale avec Etienne Boulanger, demain soir, au Monument National. La rencontre sera deux dans trois à finir et elle marquera la reprise des séances de lutte, discontinuées cette semaine.

George Hill en viendront aux prises. Le match est d'une heure ou une chute. Dans la préliminaire, Charlie Novina, si apprécié du public local dans ses matchs précédents, rencontrera le bulgare Anton Khan, qui a donné tant de fil à retordre à Johanssen la semaine dernière. Elle sera de 30 minutes ou une chute.

Un London Gin à un coût raisonnable

LONDON CLUB DRY GIN

26onces \$2.50
40onces \$3.75

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Distillateurs depuis 1898
BUREAU CHEF - MONTREAL, P.Q. DISTILLERIE - BERTHIERVILLE, P.Q.